



Extrait certifié conforme de la résolution n° 10878-11-24 adoptée par le Conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 27 novembre 2024

### ADOPTION GRILLE HORAIRE AUTOBUS 2025

Extrait du livre des délibérations du Conseil régional, session ordinaire tenue le 27 novembre 2024 et présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-Laurent a déclaré sa compétence en transport collectif et adapté le 5 février 2020 (résolution n° 04-02-20);

**ATTENDU** l'adoption des règlements de déclaration de compétence en transport collectif et adapté le 3 juin 2020 (résolutions n° 8782-06-20 et 8783-06-20);

**ATTENDU QUE** les services de transport par autobus sont assujettis à un horaire de service;

**ATTENDU** le dépôt d'une nouvelle grille horaire 2025 révisée lors de la séance du 27 novembre 2024;

**ATTENDU** l'obligation de publier toute modification à la grille horaire d'un service municipal de transport en commun dans les véhicules de service et un journal local au moins 30 jours avant son entrée en vigueur (RLRQ, c. T-12 article 48.24, de la *Loi sur les transports*).

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-LAURENT

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Agnes McKell Appuyé par monsieur Yves Métras et résolu unanimement,

D'adopter la nouvelle grille horaire 2025 révisée telle que présentée lors de la séance du 27 novembre 2024, et d'autoriser son entrée en vigueur à partir du 6 janvier 2025;

De procéder à sa publication dans les véhicules de service, les journaux et le site internet de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à son envoi aux municipalités du Haut-Saint-Laurent, dans les établissements d'enseignement et services de transport régionaux à compter du 4 décembre 2024.

Avis public donné à Huntingdon en date du 28 novembre 2024 par Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier

### Horaire en vigueur du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés)

#### Ligne bleue

	Trajet 1	Trajet 2	Trajet 3	Trajet 4	Trajet 5	Trajet 6
Ormstown	6 h 55	9 h 00	12 h 00	14 h 45	17 h 00	19 h 30
Salaberry-de-Valleyfield	7 h 24	9 h 29	12 h 29	15 h 14	17 h 29	19 h 59
Sainte-Barbe	7 h 40	9 h 45	12 h 45	15 h 30	17 h 45	20 h 15
Huntingdon	7 h 49	9 h 54	12 h 54	15 h 39	17 h 54	20 h 24
Huntingdon	7 h 54	10 h 00	13 h 00	15 h 50	18 h 00	20 h 30
Sainte-Barbe	8 h 09	10 h 15	13 h 15	16 h 05	18 h 15	20 h 45
Salaberry-de-Valleyfield	8 h 24	10 h 30	13 h 30	16 h 20	18 h 30	21 h 00
Ormstown	8 h 44	10 h 50	13 h 50	16 h 40	18 h 50	21 h 20

#### Ligne jaune

	Trajet 1	Trajet 2	Trajet 3	Trajet 4	Trajet 5
Hinchinbrooke	5 h 55	8 h 20	11 h 15	15 h 00	17 h 32
Huntingdon	6 h 08	8 h 33	11 h 28	15 h 13	17 h 45
Godmanchester	6 h 21	8 h 46	11 h 41	15 h 26	17 h 58
Ormstown	6 h 30	8 h 55	11 h 50	15 h 35	18 h 07
Howick / Très-Saint-Sacrement	6 h 52	9 h 17	12 h 12	15 h 57	18 h 29
Sainte-Martine	7 h 04	9 h 29	12 h 24	16 h 09	18 h 41
Sainte-Martine	7 h 10	9 h 40	12 h 35	16 h 25	18 h 50
Très-Saint-Sacrement / Howick	7 h 20	9 h 50	12 h 45	16 h 35	19 h 00
Ormstown	7 h 35	10 h 05	13 h 00	16 h 50	19 h 15
Godmanchester	7 h 53	10 h 23	13 h 18	17 h 08	19 h 33
Huntingdon	8 h 02	10 h 32	13 h 27	17 h 17	19 h 42
Hinchinbrooke	8 h 17	10 h 47	13 h 42	17 h 32	19 h 57

#### Ligne verte

	Trajet 1	Trajet 2	Trajet 3	Trajet 4
Saint-Anicet	7 h 00	10 h 00	15 h 00	18 h 00
Sainte-Barbe	7 h 16	10 h 16	15 h 16	18 h 16
Salaberry-de-Valleyfield	7 h 38	10 h 38	15 h 38	18 h 38
Ormstown	7 h 58	10 h 58	15 h 58	18 h 58
Franklin	8 h 08	11 h 08	16 h 08	19 h 08
Franklin	8 h 30	11 h 30	16 h 30	19 h 30
Ormstown	8 h 43	11 h 43	16 h 43	19 h 43
Salaberry-de-Valleyfield	9 h 06	12 h 06	17 h 06	20 h 06
Sainte-Barbe	9 h 22	12 h 22	17 h 22	20 h 22
Saint-Anicet	9 h 32	12 h 32	17 h 32	20 h 32

L'utilisation est  
**GRATUITE**  
en provenance et à destination  
du Haut-Saint-Laurent

Entrée en vigueur :  
**6 janvier 2025**

Pour connaître la liste des points  
d'arrêt des circuits et les règles  
de conduite ou pour consulter  
l'horaire complet, visitez :

[mrchsl.com/services/transport](http://mrchsl.com/services/transport)

Pour toute question, appelez au  
**450 264-5411, poste 300**



**Extrait certifié conforme de la résolution n° 10879-11-24 adoptée par le Conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 27 novembre 2024**

## **SUSPENSION DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF SUR DEMANDE (TAXIBUS)**

Extrait du livre des délibérations du Conseil régional, session ordinaire tenue le 27 novembre 2024 et présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a déclaré sa compétence en transport collectif et adapté le 5 février 2020 (résolution n° 04-02-20);

*ATTENDU* l'adoption des règlements de déclaration de compétence en transport collectif et adapté le 3 juin 2020 (résolutions n°s 8782-06-20 et 8783-06-20);

*ATTENDU QUE* le contrat actuel pour le service de transport collectif sur demande de type « taxibus » se termine le 31 décembre 2024 (résolution n° 10470-08-23);

*ATTENDU* une baisse marquée de l'achalandage pour ce service de transport collectif sur demande au cours des 18 derniers mois;

*ATTENDU* l'incapacité à trouver un fournisseur de services qui accepte de poursuivre ce service de transport collectif sur demande à partir du 3 janvier 2025;

*ATTENDU* l'obligation de publier toute modification à un service municipal de transport en commun dans les véhicules de service et un journal local au moins 30 jours avant son entrée en vigueur en vertu l'article 48.24 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12).

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Christine McAleer

Appuyé par monsieur Yves Métras et résolu unanimement,

De suspendre le service de transport collectif sur demande de type « taxibus » pour les treize municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent, à partir du 3 janvier 2025;

De procéder à la publication de cette modification dans les véhicules de service, les journaux et le site internet de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à son envoi aux municipalités du Haut-Saint-Laurent, dans les établissements d'enseignement et services de transport régionaux à compter du 4 décembre 2024.

Avis public donné à Huntingdon en date du 28 novembre 2024 par Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier